

Le lundi vingt-cinq mars deux mille dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 23/04/2019

Affichage convocation : 24/04/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Présents – 9 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1er adjoint ; LANCELOT Patrick, 2ème adjoint ; BOUVET Sylvie, CAILLEAU Virginie, FICHE Stéphanie, GEOFFRAY Stéphanie, GODET Philippe, LUCIEN Delphine.

Nombre d'absents – 2 : MIERMONT Eric, VILATTE Sandrine.

Nombre excusés – 1 : BELLEUVRE Jean-Claude, 3ème adjoint, donne pouvoir à CHARRIER Joëlle

Secrétaire de séance : TOURAULT Jean-Yves

Ordre du Jour :

I. Tableau du personnel	1
II. PLUI	1
III. Décision modificative n° 1 : marché de voirie et annulation titre assainissement	2
IV. Convention école de Musique	2
V. Questions diverses	2

I. Tableau du personnel

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de mettre à jour le tableau notamment pour le service périscolaire,

Vu la hausse des inscriptions aux services restaurant scolaire et garderie,

Vu la formation BAFD d'un agent pour le périscolaire,

Après en avoir délibéré,

➔ Met à jour le tableau du personnel ainsi :

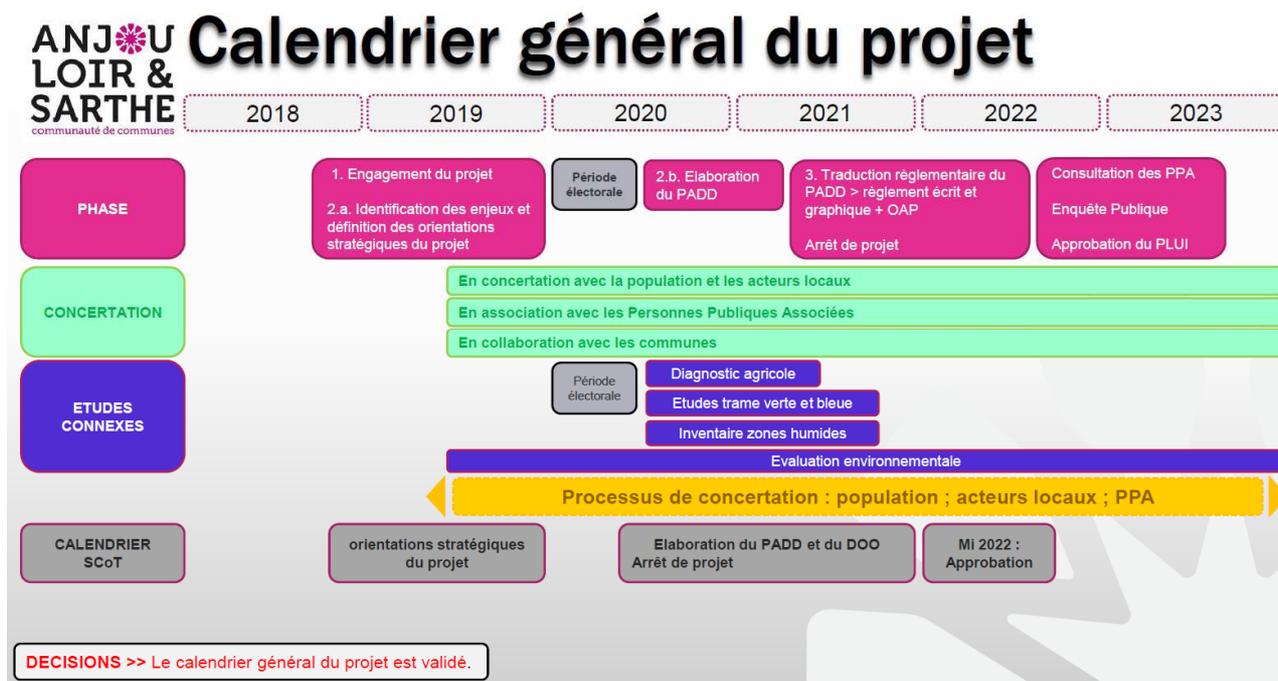
GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectif	Effectif pourvu	Dont TNC
Secteur Administratif		2	2	1
- Poste de Secrétaire de mairie : adjoint administratif principal 2^{ème} classe	C	1	1	0
- Adjoint Administratif	C	1	1	1
Secteur Technique		6	5	4
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe	C	2	2	1
- Adjoint technique	C	2	1	1
- Adjoint technique CDD	C	2	2	2
- <i>Apprenti en alternance</i>		0	0	
Secteur Social		2	1	1
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2^{ème} classe	C	1	1	1
- Agent spécialisé des écoles maternelles CDD	C	1	0	
Secteur d'animation		3	2	1
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe	C	1	1	1
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe CDD	C	2	1	1
Total général		13	10	7

- Autorise Mme Le Maire à signer tout contrat CCD suivant l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite des postes institués dans ce tableau.

II. PLUI

Mme Le Maire présente le commencement du travail des élus sur le Plan d'Urbanisme Intercommunal.

Voici le planning du travail :



Le 17 décembre 2018, il a été choisi les référents PLUI suivant : M. Tourault et M. Bellevre, Mme Charrier étant « ambassadrice » de ce dossier auprès de la communauté de communes. Mme Le Maire ouvre la réflexion à d'autres élus volontaires : Patrick Lancelot, Delphine Lucien et Virginie Cailleau se proposent pour compléter la commission communale des Rairies.

III. Décision modificative n° 1 : marché de voirie et annulation titre assainissement

Le conseil municipal,

Vu la possibilité d'élargir le marché de voirie prévu pour 2019 à des travaux concernant les trottoirs de Bazouges et rue de la Coulée, la réfection de la rue de Chalou,

Vu les inscriptions budgétaires 2019 par vote en mars dernier,

Considérant qu'il faille réaliser une décision modificative pour augmenter ces dépenses dans l'opération 73 VOIERIE,

Après en avoir délibéré,

➔ Décide à l'unanimité :

Dépenses d'investissement

- | | |
|--|-----------|
| ○ art. 2158 op. 50 Acquisition de matériel | - 4 000 € |
| ○ art. 2151 op.73 Voirie | + 4 000 € |
| ○ chapitre 67 art.673 | + 70 € |
| ○ art 022 Dépenses imprévues | - 70 € |

IV. Convention école de Musique

Il s'agit de signer une nouvelle convention avec l'Ecole de Musique pour une intervention en milieu scolaire à la l'école les Hirondelles pour cette année scolaire 2018-2019.

Le coût à charge de la commune s'élève à 612 € pour 17h d'intervention.

Le Conseil municipal,

Vu la prestation réalisé tous les ans à l'école Les Hirondelles par l'association musicale du Loir,

Considérant la convention proposée pour l'année scolaire 2018-2019

Après en avoir délibéré,

- ➔ Accepte les modalités de la convention pour un montant total de 612 € afin de pérenniser l'intervention musicale auprès des élèves,
- ➔ Charge Mme Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention.

V. Questions diverses

La journée citoyenne aura lieu le 19 mai et des flyers seront distribués prochainement : RDV entre 10h et 13h à la mairie des Rairies (exposition, petits jeux, fleurissement d'une jardinière, aide au ramassage).

Le plan différencié sera bientôt présenté au conseil municipal par le CPIE de la Vallée de la Sarthe.

Un aménagement portes-vélo sera bientôt installé près des commerces.

Le prochain conseil est prévu le 27 mai 2019.

Sans autre question, la séance est levée à 21h30.